

Un chrétien peut-il être juré d'assises ?



Jean-Claude Guillaume



Question d'un Internaute : « Ayant été tiré au sort pour être juré d'assises et s'agissant d'un devoir civique, je suis dans l'obligation de répondre à cette convocation et, au cas où je suis retenu pour siéger, que dit la Bible à ce sujet ? Je suis chrétien et cela me pose un problème de conscience »

Je crois savoir que, selon la loi française, personne n'a le droit de refuser de siéger dans un jury d'assises. Et comme la Bible nous demande de nous soumettre aux autorités, je pense que vous n'avez pas le choix.

Vous ne précisez pas exactement ce qui vous pose un problème de conscience. S'il s'agit du fait d'avoir à porter un jugement, la position de l'apôtre Paul me paraît claire:

«Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? Et nous ne jugerions pas, à plus forte raison, les choses de cette vie?» ([1Corinthiens 6.3](#))

Quant à l'obligation de jurer de «dire la vérité, toute la vérité», cela ne devrait pas vous troubler, car il s'agit d'une disposition légale, et non d'un serment librement exprimé, que réprouve la parole de Dieu:

«Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment. Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement...» ([Matthieu 5.33-34](#))

Il y a une différence entre une situation de contrainte ou de liberté. Nous en avons un exemple dans l'histoire de Naaman ([2Rois 5.18-19](#)), où Élisée autorise Naaman à se prosterner dans un temple d'idole.

À mon avis, vous pouvez accomplir votre devoir citoyen en toute bonne conscience.

Jean-Claude Guillaume

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com